

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2604

19 octobre 2012

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	124986	Immo Pacor S.A.	124951
Aabar Block S.à r.l.	124964	LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl	124947
Aabar Commodities S.à r.l.	124964	Matterhorn Midco & Cy S.C.A.	124947
Alexandre Holding S.à.r.l.	124946	Matterhorn Midco S.à r.l.	124947
Amathus S.A.	124946	MW Group S.A.	124956
Amazon Media EU S.à r.l.	124964	Nacaza S.A.	124990
Angen Luxembourg S. à r.l.	124971	Nador Invest S.A.	124961
Anorake S.A.	124965	New African Frontiers S.A.	124947
Arava Property S.A.	124971	Nikyta S.à r.l.	124961
Avega International S.à r.l.	124965	Novorossiysk Port Capital S.A.	124962
Basic Industry Investments S.A.	124949	NSS New Luxco S.A.	124961
BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF .	124962	Nyl S.A.	124960
BlueBay Funds Management Company S.A.	124985	Oakham Rated S.A.	124961
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l. ...	124985	Oteli Europe Management S.à.r.l.	124949
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	124946	Packtrend S.A.	124962
Bragelone S.A.	124965	Palan S.A.	124962
Brico Luxembourg S.à r.l.	124986	Pendragon Management Company S.A.	124963
Celux Finance S.A., SPF	124963	Protema S.A.	124992
Credit Suisse Private Equity Platform Ma- nagement S.à r.l.	124992	Renovum S.A.	124986
Currency Overlay Fund	124992	S5 Hattrick S.à r.l.	124948
Elneo	124972	S5 Sàrl	124949
Energy Investments Lux S.A.	124987	StoneCreek Capital International Ltd. ..	124949
Euro-China Trade Company	124972	Tecumseh Europe 2 S.à r.l.	124954
Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l.	124962	The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.	124948
Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à.r.l. et Cie. S.e.c.s.	124972	The Club of Rome	124985
FAGE Luxembourg S.à r.l.	124972	ts Massivhaus S.à r.l.	124963
Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l.	124950	Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l.	124948
GSI Luxembourg S.à r.l.	124946	Underwood Lamb International S.A.	124947
Harpon S.A.	124986	Valore 4 S.A.	124953
		Valore 4 S.A.	124950
		Verdoso Management S.à r.l.	124985

Amathus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.901.

Le bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126224/10.

(120167692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.690,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2012

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Scott Rosenberg avec effet au 7 septembre 2012.

L'associé unique décide en outre de nommer Monsieur Philipp De Paul, né le 10 mars 1970, en Ohio, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle à eBay Inc., 2211 North First Street, San Jose, CA 95131, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ailbhe Jennings, en tant que gérant de catégorie B;
- Monsieur Philipp De Paul, en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur Paul David Cataldo, en tant que gérant de catégorie A; et
- Monsieur Rob Stienes, en tant que gérant de catégorie A.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012126460/24.

(120167706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Alexandre Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 128.992.

Le bilan au 31 décembre 2011 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012126223/11.

(120167648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 105.089.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126811/9.

(120167917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de LaSalle Japan Logistics II L.P., société mère de LaSalle Japan Logistics II Sàrl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126543/11.

(120167681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Matterhorn Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Matterhorn Midco S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126568/11.

(120167500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

New African Frontiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Les Comptes Annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126615/10.

(120167691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Underwood Lamb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 26.451.

L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le mandat de l'administrateur délégué Tom Richard Gordon est prorogé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- Les mandats des administrateurs Tom Richard Gordon et Andrew Richard Lamb sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- Nomination de Pauline Bell avec adresse 3, am Duerf, L-9841 Wahlhausen comme administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- Acceptation de la démission d'Annie Wilcox en tant qu'administrateur.
- Acceptation de la démission de Gefco Consulting Sàrl en tant que commissaire aux comptes.
- Nomination de la société Audex Sàrl (RCB 64.276) avec adresse 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg comme commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Underwood Lamb International S.A.

Tom Richard Gordon

Référence de publication: 2012127235/22.

(120167972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.600.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012127213/12.

(120168217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.660,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 166.275.

En date du 28 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Andrea Goodrich et Monsieur Peter Schieser de leurs fonctions de gérant et gérant délégué de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 à 15H00.

En outre, l'associé unique a décidé de nommer;

- Monsieur Mark Charles Borin, ayant comme adresse professionnelle 6425 Ramer Lane North, Maple Grove, MN 55 311, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 -15 H00 pour une durée indéterminée;

- Monsieur Yves Defraigne, ayant comme adresse professionnelle Regus Center, 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 -15H00 pour une durée indéterminée;

- Monsieur Michael Gerald Meyer, ayant comme adresse professionnelle 5500 Wayzata Boulevard, Suite 800, Minneapolis, MN 55416-1261, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 28 septembre .2012-15 H00 pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Christopher Rush Oster, ayant comme adresse professionnelle 76 Sussex Square, London W2 255, Royaume-Uni, comme gérant de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 - 15H00 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin;
- Yves Defraigne;
- Michael Gerald Meyer; et
- Christopher Rush Oster.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012127216/31.

(120168189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

S5 Hattrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012127202/11.

(120168202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012127203/11.

(120168201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Basic Industry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 145.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012127788/11.

(120168066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.020.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.605.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a constaté le changement de dénomination sociale de l'associé unique de la Société, à savoir de Sanjel Holdings Corporation en Sanjel Canada Ltd.

Il résulte que, depuis le 24 août 2012, la dénomination sociale de l'associé unique de la Société a changé en Sanjel Canada Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012127808/16.

(120168088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé de nommer comme suit:

- Mme Sylvie Reisen, née le 1^{er} Novembre 1965 à Steinfort (Luxembourg), demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oteli Europe Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012127803/16.

(120168148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 263.661.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.212.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 19 septembre 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Ganash Lokanathen, gérant de la Société, est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ROBERT QUINN

Un mandataire / AUTHORISED SIGNATORY

Référence de publication: 2012127795/17.

(120168141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les actionnaires que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 27 septembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018, en qualité d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Thierry Beaudemoulin, né le 7 mai 1971 à Montreuil sous Bois, France, résidant au 40, rue d'Artois, 75008 Paris, France,
- Monsieur Philippe Prud'homme, né le 6 juin 1955 à Saint-Etienne, France, résidant au 7, Quai de l'Orme de Sully, 78230 Le Pecq, France,
- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Enzo Liotino, né le 23 mars 1958 à Sammichiele di Bari, Italie, ayant son adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Thierry Beaudemoulin, prénommé,
- Monsieur Philippe Prud'homme, prénommé,
- Monsieur Marcel Stephany, prénommé,
- Monsieur Enzo Liotino, prénommé.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la société Ernst & Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 7, parc d'Activité Syrdral, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.019, a été remplacée par la société Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.962, en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 27 septembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012127250/37.

(120167902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Immo Pacor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.642.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMO PACOR S.A.», établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 293 du 5 novembre 1988, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28642.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, préqualifié, en date du 11 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 27 du 28 janvier 1991.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 484 du 27 juin 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGTQUATRE MILLE EUROS (€ 124.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de l'exercice social.
- 2.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 3.- Refonte complète des statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle.
- 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société pour qu'il commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

L'assemblée générale fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, qui sera le quatrième jeudi de novembre à 10.00 heures, et pour la première fois en 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, suite aux résolutions prises ci-dessus, ainsi que pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle, pour leur donner la teneur suivante:

' **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMO PACOR S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à CENT TVINGTQUATRE MILLE EUROS (€ 124.000,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième jeudi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: JASTROW E., SENSI-BERGAMI M., SCHMIT J. Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/10/2012. Relation: EAC/2012/1714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128105/136.

(120169273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 septembre 2012 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 27 septembre 2012, de leur fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que le mandat de la personne suivante a été révoqué avec effet au 27 septembre 2012 de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012127249/26.

(120167902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Tecumseh Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.844.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of September.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg here represented by Mr Jacques de Patoul, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Tecumseh Europe 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twenty-four thousand five hundred US dollars (24,500.00 USD), represented by twentyfour thousand five hundred (24,500) shares with a par value of one US dollar (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 8th June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.844 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 19 July 2012 of Maître Léonie Grethen published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 September 2012 under number 2238.

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) so as to raise it from its present amount of twenty-four thousand five hundred US dollars (24,500.00 USD) to forty-nine thousand five hundred US dollar (49,500.00 USD).

2. To issue twenty-five thousand (25.000) new shares with a nominal value of one Us dollar (1.00 USD) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a total amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend article six of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD) to bring it from its present amount of twenty-four thousand five hundred US dollar(24,500.00 USD) by issuing twenty-five thousand (25.000) new shares with a par value of one US dollar (1,00 USD).

Second resolution

The shareholder decides to issue twenty-five thousand (25.000) new shares with a par value of one US dollar (1,00 USD).

Third resolution

The shareholder, here represented as aforementioned, declares to pay in cash, all the twenty-five thousand US dollar (25,000.00 USD), so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of forty-nine thousand five hundred US dollar (49,500.00 USD) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholder decides to amend the Article 6. of the articles of association of the Company to read as follows:

" 6. The Company's corporate capital is fixed at forty-nine thousand five hundred US dollars (49,500.00 USD) represented by forty-nine thousand five hundred (49,500) shares with a par value of one US dollar (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one

hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand euro (1,000.00 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

La partie comparante est l'associé unique de Tecumseh Europe 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169.796, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 Juin 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.844 et modifiée pour la dernière fois par un acte du 19 juillet 2012 devant Maître Léonie Grethen publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2238 du 8 septembre 2012.

La partie comparante représente la totalité du capital social.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD).
- 2.-émission de vingt-cinq mille actions nouvelles d'une valeur nominale de un US dollar (1 USD).
- 3.- souscription et libération par paiement en numéraire.
- 4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts .

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille cinq cents US dollars à quarante-neuf mille cinq cents US dollars (49.500,- USD).

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'émettre vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions avec une valeur nominale de un US dollar (1 USD).

Troisième résolution

L'associé unique représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) et les libérer intégralement, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme quarante-neuf mille cinq cents US dollars (49.500,- USD) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cents US dollars (49.500,- USD) représenté par quarante-neuf mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: de Patoul, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43747. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012127206/127.

(120168396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

MW Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 171.691.

STATUTS

L'an deux mille douze,
le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Gabriel BUGALA, ingénieur, avec adresse professionnelle au 12 avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentais de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «MW GROUP S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de marques déposées et protégées dans les domaines des boissons et de l'alimentation, la commercialisation et la distribution tant à Luxembourg qu'à l'étranger des produits desdites marques, la prestation des services y afférents, l'importation et l'exportation des boissons et aliments et également de tous matériels et accessoires se rapportant aux commercialisations et distributions.

En vue de l'exécution de son objet social, la société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières et immobilières, financières, commerciales et industrielles ainsi que toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, y compris commerce, succursales, équipements industriels, location de propriétés immobilières et mobilières ayant également trait à des prêts financiers, accorder et obtenir la licence d'une marque, acquérir et vendre tous droits relatifs à une marque ou un portefeuille de marques; accorder des garanties réelles et personnelles, également en faveur de tierces personnes; acquérir des actions et des participations dans d'autres sociétés, consortiums, entreprises et firmes ayant le même objet social établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ou ayant un objet social similaire ou en relation avec l'objet social de la

société et toujours en conformité avec les dispositions et règlements applicables, y compris la présence d'intermédiaires autorisés en cas de participation avec des actions au porteur ou non-registrées.

Dans l'intérêt du prêt objet social, la société peut acquérir moyennant prise de participations, sous quelque forme que ce soit, souscrire ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) Contrairement à ce qui est été fixé par les présents statuts, la première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de mars 2014 à 15.00 heures.

Souscription et Libération

Toutes les mille (1.000) actions ordinaires ont été souscrites par Monsieur Gabriel BUGALA, pré-qualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur André LAZZARIN, employé privé, né à Luxembourg, le 15 décembre 1964, demeurant au 26 rue de l'Eglise, L-3775 Kayl;
 - b) Monsieur Gabriel BUGALA, ingénieur, né à Woippy (France), le 16 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12 avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette;
 - c) Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de société, né à Charleville (France), le 21 mai 1950, demeurant au 5 rue d'Arlon, L-7412 Bour;
 - d) Monsieur Jozef VAN WAEYENBERGE, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 11 février 1945, demeurant Molenkauter, 9, B-1760 Roosdaal (Belgique);
 - e) Madame Seham AL JASSAR, administrateur de société, née à Koweït, le 10 février 1959, demeurant rue Abdallah Ben El Makeffa, Kihtan, Koweït.
3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «Triple A Consulting S.A.», une société anonyme avec siège social au 2 Millegaessel, L-2156 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 61 417)
4. Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, il est décidé de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel BUGALA, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.
6. L'adresse de la Société est établie au 12 avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. BUGALA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12452. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012128234/238.

(120169552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2012.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2012127802/13.

(120168034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NADOR INVEST S.A.

Référence de publication: 2012126625/10.

(120167139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Nikyta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.333.

- 1) Madame Christelle HONS n'est plus associée.
- 2) Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21/10/1975 à Saint-Dizier (France) demeurant 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, possède 50 parts sociales.
- 3) Monsieur Patrick GARDAVOIR, né le 06/05/1967 à Charleroi (Belgique) demeurant 83, rue Winston Churchill à B-6180 Courcelles, possède 50 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012126630/13.

(120167226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126631/10.

(120167738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Oakham Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.484.

RECTIFICATIF

Le bilan au 30 septembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 30 septembre 2011 déposé le 31 juillet 2012 no L120134379) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012126634/12.

(120167393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 147.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126877/9.

(120168455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 127.772.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 1^{er} août 2012 n° L120135252) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012126623/12.

(120167318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Packtrend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.833.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126687/10.

(120167756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Palan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 81.424.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012126688/15.

(120167718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 163.846.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 25 Septembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012126808/17.

(120168058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pendragon Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.486.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration que l'adresse du siège social est transféré vers L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A.

Par délégation spéciale

Nicola TILLI

Administrateur

Référence de publication: 2012126697/15.

(120167215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

ts Massivhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 147.950.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126739/10.

(120168130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Celux Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.846.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Messieurs Luc BRAUN, domicilié professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

CELUX FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012126842/16.

(120168014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

—
EXTRAIT

En date du 25 septembre 2012, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La révocation de M. Alex Iapichino, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126740/13.

(120168276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Aabar Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.824.

—
EXTRAIT

En date du 25 septembre 2012, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La révocation de M. Alex Iapichino, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126741/13.

(120168301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

—
Par décision de l'associé unique de la Société en date du 21 août 2012, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Eric Broussard en tant que gérant de la Société, avec effet au 21 août 2012;

- D'approuver la nomination de Monsieur Jorrit van der Meulen, résidant professionnellement au 31-35, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 21 août 2012; et

- D'approuver la nomination de Monsieur Shaun McCabe, résidant professionnellement au 31-35, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 21 août 2012.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- J. Timothy Leslie;
- Gregory Greeley;
- Allan Lyall;
- Eva Gehlin;
- Jorrit van der Meulen; et
- Shaun McCabe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126751/24.

(120168162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Bragelone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.220.

—
Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 septembre 2011

Le mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de réélire en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012126813/17.

(120168131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Avega International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 130.464.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126756/10.

(120168197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Anorake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 171.646.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société PARFININDUS S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né le 23 novembre 1976 à Metz, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

(ci-après les «Parties comparantes»),

Les Parties comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social**1. Art. 1^{er}. Forme.**

Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination.

La Société sera dénommée «ANORAKE S.A.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Actions et Transfert d'actions**6. Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Forme des actions.

Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

8. Art. 8. Versements sur les actions.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Art. 9. Compte de prime d'émission.

La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

10. Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11. Art. 11. Indivisibilité des actions.

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

12. Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

Chapitre III - Administration

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

15. Art. 15. Délégation des pouvoirs et Mandataire gestion journalière.

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration [ou deux administrateurs] peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera

valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs.

Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Surveillance

19. Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V - Assemblées générales

20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21. Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

22. Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

23. Art. 23. Exercice social.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24. Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à 11h30, et pour la première fois en 2013. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

25. Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividendes.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

Chapitre VII - Liquidation et Dissolution

26. Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

27. Art. 27. Dissolution.

La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII - Loi applicable

28. Art. 28.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Parfinindus S.à r.l.	30.998
Frédéric MONCEAU	<u>2</u>
Total	31.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.200.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les Parties comparantes, actionnaires, représentées par leur Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

124971

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2017:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;
2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;
3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux Parties comparantes, représentées par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et les Parties comparantes, représentées par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. MONCEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44811. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126778/319.

(120168333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.385.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126776/10.

(120168471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Arava Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.386.

EXTRAIT

L'adresse des administrateurs, Monsieur Adrien Rollé et Mademoiselle Séverine Desnos a été modifié comme suit:

- Monsieur Adrien Rollé, administrateur, demeurant professionnellement au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg.

- Mademoiselle Séverine Desnos, administrateur, demeurant professionnellement au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126779/14.

(120167912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Elneo, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 170.596.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 août 2012

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

1. Les administrateurs nomment au poste de directeur administratif et financier Monsieur Alain Bosson, demeurant à Chemin du Roua, 15 à B-4130 Esneux, pour une durée de six ans à compter de ce jour.

Ce dernier sera chargé de la gestion journalière et effective de la société, et notamment:

- De procéder à toutes formalités administratives nécessaires auprès des Administrations compétentes et de représenter la société auprès de toutes les instances administratives (Registre de Commerce et des Sociétés, Administration des Contributions Directes, Administration de l'Enregistrement et des Domaines.);

- De signer au nom et pour compte de la société tous les contrats de travail des employés et ouvriers, ainsi que tous les documents y relatifs;

- De souscrire et de signer tous les contrats d'assurances dont pourrait bénéficier la société (assurance-groupe, engagement individuel de pension, accident de travail, véhicules, responsabilité civile, ...).

Le directeur administratif et financier aura en outre le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant maximum de EUR 100.000,-, pour conclure tous contrats d'achats, de ventes, de marchés, ou tout emprunt bancaire.

Au-delà de ce montant de EUR 100.000,-, la signature conjointe du directeur administratif et financier et de l'administrateur-délégué sera requise.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012126885/25.

(120168468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à.r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 147.020.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126878/9.

(120168454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Euro-China Trade Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1634 Luxembourg, 33, rue Godchaux.
R.C.S. Luxembourg B 101.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

KAI WU

Gérant

Référence de publication: 2012126875/12.

(120168304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

FAGE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 171.651.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FAGE Dairy Industry S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Hellenic Republic, having its registered office at 35 Hermou Street, 144 52 Metamorfossi, Attica, Greece, registered with the Division of Development of the Northern Sector of Athens of the Prefecture of Attica (Department for Societes Anonymes) under registration number 13219/01AT/B/86/087 and tax ID number 094061540,

here represented by Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FAGE Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's corporate object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided that:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented.
- (vi) Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the time line fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the time line fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

FAGE Dairy Industry S.A., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and full fully pays them up by way of the following contributions in kind:

A) The trademarks, domain names and designs together with the technology listed in Schedule A, Schedule A2 and Schedule A3 (the IP) of the contribution certificate issued on the date hereof by the management of FAGE Dairy Industry S.A. (the Contribution Certificate).

B) The shares held in each of the following wholly-owned subsidiaries (the Shares):

a. 20,000 ordinary shares of £1 representing one hundred percent (in 100%) of the share capital of FAGE UK Limited, a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 134 Buckingham Palace Road, London, England, registered with the Company House under number 01341153;

b. 200 shares representing one hundred percent (in 100%) of the share capital of FAGE USA Holdings, Inc., a private corporation incorporated and organized under the laws of the State of New York, United States of America, having its registered office at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America, registered with the State of New York under number 11-3556476;

c. All the shares representing one hundred percent (in 100%) of the share capital of FAGE Italia S. r. L., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Via Enrico de Nicola, Cesano, Boscone, Italy, registered with the Enterprises of Milan under number MI-1766977 and tax code 01308600061; and

d. All the Shares representing one hundred percent (in 100%) of the share capital of FAGE Deutschland GmbH, a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at Mergenthaler Allee 10-12, Eschborn, registered with the Lower Court of Frankfurt under number HRB 93260.

Such contributions in kind, having an aggregate value of at least twelve million one hundred and sixty-eight thousand and eight hundred and sixty euro and eighty-four eurocents (EUR 12,168,860.84) equivalent to fifteen million seven hundred and seventeen thousand and three hundred United States Dollars and sixty-six cents (USD 15,717,300.66.-) at the applicable exchange rate quoted by the European Central Bank on September 24, 2012 of one euro (EUR 1.-) equals one United States Dollar and two thousand nine hundred and sixteen ten-thousandth of one United States Dollar (USD 1.2916), made to the Company are to be allocated as follows:

(i) twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) fifteen million six hundred and ninety-seven thousand and three hundred United States Dollars and sixty-six cents (USD 15,697,300.66.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and valuation of such contributions in kind is evidenced by, inter alia, (i) the Contribution Certificate and (ii) the balance sheet dated June 30, 2012 extracted from the interim accounts of FAGE Dairy Industry S.A. for the six months ended June 30, 2012 and signed for approval by the management of FAGE Dairy Industry S.A. (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

"

A) Concerning the IP:

- FAGE is the legal and beneficial owner of the IP;
- FAGE is solely entitled to the IP and possesses the power to dispose of the IP;
- The IP is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the IP and the IP is not subject to any attachment;
- There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the IP be transferred to him;
- According to the respective applicable laws and any applicable organizational document, the IP is freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the IP to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the IP to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by any applicable law; and
- All formalities to transfer the legal ownership of the IP to the Company have been or will be accomplished by FAGE.

B) Concerning the Shares:

- FAGE is the legal owner of the Shares;
- The Shares are fully paid-up;
- FAGE is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- The Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;

- According to the respective applicable laws and respective articles of association or other organizational documents, the Shares are freely transferable;

- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and

- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained.

C) Concerning the value of the IP and the Shares:

- Based on generally accepted accounting principles, the total value of the IP and the Shares is of at least twelve million one hundred and sixty-eight thousand and eight hundred and sixty euro and eighty-four eurocents (EUR 12,168,860.84), which is equivalent to fifteen million seven hundred and seventeen thousand and three hundred United States Dollars and sixty-six cents (USD 15,717,300.66.-) at the applicable exchange rate quoted by the European Central Bank on September 24, 2012 of one euro (EUR 1.-) equals one United States Dollar and two thousand nine hundred and sixteen ten-thousandth of one United States Dollar (USD 1.2916), as supported by the balance sheet dated June 30, 2012 extracted from the interim accounts of FAGE Dairy Industry S.A. for the six months ended June 30, 2012 and booked under item «Assets / Non-Current Assets / Intangible Assets [+] Investments in Foreign subsidiaries» (the Balance Sheet); and

- There are no major changes in the financial situation of FAGE since the Balance Sheet."

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed therein, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 5,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Athanasios-Kyros Filippou, born on November 3, 1969, in Athens, Greece, residing professionally at 35 Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Greece;

- Athanasios Filippou, born on July 6, 1966, in Athens, Greece, residing professionally at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America;

- Ioannis Ravanis, born on May 4, 1968, in Athens, Greece, residing professionally at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America;

- David Freedman, born on March 23, 1955, in Massachusetts, United States of America, residing professionally at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America;

- Christos Koloventzos, born on July 7, 1955, in Elefsina, Greece, residing professionally at 35 Hermou Street, 144 52 Metamorfossi, Attica, Greece; and

- Robert Shea, born on December 9, 1962, in Florida, United States of America, residing professionally at 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, United States of America.

2. The registered office of the Company is located at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FAGE Dairy Industry S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de la République Hellénique, dont le siège social se situe à 35 Hermou Street, 144 52 Metamorfossi, Attica, Grèce, immatriculée à la Division de

Développement du Secteur Nord d'Athènes de la Préfecture d'Attica (Département des Sociétés Anonymes) sous le numéro d'immatriculation 132/19/01AT/B/86/087 et numéro d'identification fiscale 094061540,

représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «FAGE Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés
- 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.
- (vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2012.

Souscription et Libération

FAGE Dairy Industry S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par les apports en nature suivants:

A) les marques, noms de domaine et designs ainsi que la technologie listée à l'Annexe A, l'Annexe A2 et l'Annexe A3 (la PI) du certificat d'apport émis à la date des présentes par la direction de FAGE Dairy Industry S.A. (le Certificat d'Apport).

B) les parts sociales détenues dans chacune des filiales détenues à 100% (les Parts):

a. 20.000 parts sociales ordinaires de £1 représentant cent pour cent (100%) du capital social de FAGE UK Limited, une société à responsabilité constituée et organisée selon les lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe au 134 Buckingham Palace Road, Londres, Angleterre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 01341153;

b. 200 parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de FAGE USA Holdings, Inc., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat de New York, sous le numéro 11-3556476;

c. toutes les parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de FAGE Italia S. r. L., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social se situe à Via Enrico de Nicola, Cesano Boscone, Italie, immatriculée auprès des Entreprises de Milan sous le numéro MI1766977 et code fiscal 01308600061; et

d. toutes les parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de FAGE Deutschland GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Allemagne, dont le siège social se situe à Mergenthaler Allee 10-12, Eschborn, immatriculée auprès du Tribunal Régional de Francfort sous le numéro HRB 93260.

Ces apports en nature, d'une valeur totale d'au moins douze millions cent soixante-huit mille huit cent soixante euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 12.2168.860,84) équivalent à quinze millions sept cent dix-sept mille trois cents dollars américains et soixante-six cents (USD 15.717.300,66) au taux de change applicable publié par la Banque Centrale Européenne le 24 septembre 2012 où un euro (EUR 1,-) est égal à un dollar américain et deux mille neuf-cent seize dix-millième d'un dollar américain (USD 1,2916,-), faits à la Société seront affectés de la manière suivante:

(i) vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) quinze millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars américains et soixante-six cents (USD 15.697.300,66,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de ces apports en nature sont prouvées par, entre autres, (i) le Certificat d'Apport et (ii) le bilan daté du 30 juin 2012 extrait des comptes intérimaires de FAGE Dairy Industry S.A. pour les six mois clos au 30 juin 2012 et signé pour accord par la direction de FAGE Dairy Industry S.A. (le Bilan).

Le Certificat d'Apport indique essentiellement que

«

A) En ce qui concerne la PI:

- FAGE l'Associé est le propriétaire et bénéficiaire de la PI;
- FAGE est le seul ayant-droit à la PI et possède le droit d'en disposer;
- La PI n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la PI et la PI n'est pas soumise à une telle opération;
- Il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que la PI lui soit cédée;
- Selon les lois applicables et tout document constitutif applicable, la PI est librement cessible
- toutes les formalités requises à Luxembourg et dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la PI à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour la conclusion, la remise et l'exécution de la PI à la Société, le cas échéant, ont été ou seront obtenues comme la loi applicable le permet; et
- toutes les formalités pour le transfert du titre de propriété de la PI à la Société ont été ou seront accomplies par FAGE.

B) En ce qui concerne les Parts:

- FAGE est le propriétaire des Parts;
- les Parts sont entièrement libérées;
- FAGE est le seul ayant-droit aux Parts, et peut disposer des Parts;
- Les Parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est sujette à une telle opération;
- Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Parts lui soient cédées;
- Selon les lois applicables, les statuts et tout autre document constitutif, les Parts sont librement cessibles;
- toutes les formalités requises dans les juridictions compétentes consécutives à l'apport en nature des Parts à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour la conclusion, la remise et l'exécution des Parts à la Société, le cas échéant, ont été obtenues.

C) En ce qui concerne la valeur de la PI et des Parts:

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de la PI et des Parts est d'au moins douze millions cent soixante-huit mille huit cent soixante euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 12.2168.860,84) équivalent à quinze million sept-cent mille trois cent dollars américains et soixante-six cents (USD 15.717.300,66,-) au taux de change applicable publié par la Banque Centrale Européenne le 24 septembre 2012 où un euro (EUR 1,-) est égal à un dollar américain et deux mille neuf-cent seize dix-millième d'une dollar américain (USD 1,2916,-) comme le confirme le bilan daté du 30 juin 2012 extrait des comptes intérimaires de FAGE Dairy Industry S.A. pour les six mois clos au 30 juin 2012 et comptabilisé au poste «Actifs / Actifs Non Courants / Actifs Incorporels [+] Investissements dans filiales Etrangères» (le Bilan); et

- Il n'y a aucun changement majeur dans la situation financière de FAGE depuis le Bilan.»

Le Certificat d'Apport et le Bilan ci-joints, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés auprès de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 5.200.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Athanasios-Kyros Filippou, né le 3 novembre 1969, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 35 Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Grèce;

- Athanasios Filippou, né le 6 juillet 1966, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique;

- Ioannis Ravanis, né le 4 mai 1968, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique;

- David Freedman, né le 23 mars 1955, dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique;

- Christos Koloventzos, né le 7 juillet 1955, à Elefsina, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 35 Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Grèce; et

- Robert Shea, né le 9 décembre 1962, en Florida, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 Opportunity Drive, Johnstown, NY 12095, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44812. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126904/652.

(120168363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

The Club of Rome, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg F 6.946.

—
DISSOLUTION

Es wird festgestellt, dass am 14. Juni 2008 die Hauptversammlung des Vereins The Club of Rome (der "Verein") einstimmig, in Anwesenheit und/oder Vertretung von zwei Drittel (2/3) seiner Mitglieder, folgende Beschlüsse gefasst hat:

1. Der Verein ist aufgelöst.

2. Die Mittel und Verpflichtungen des Vereins werden auf den Verein schweizerischen Rechts Club of Rome (Handelsregister des Kantons Zürich, Firmennummer CH-020.6.001.262-3) eine Organisation, die ähnliche Ziele verfolgt wie der Verein, übertragen.

Référence de publication: 2012127809/14.

(120168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Verdoso Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

—
Lors du Conseil de Gérance, tenu au siège de la société le 27 septembre 2012, le siège de la société a été transféré au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet au 27 août 2012.

Le Conseil de Gérance a pris acte de la modification du siège social et d'une correction dans le nom d'un de ses associés, à savoir Verdoso Investments S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 59.863, dont le siège est situé maintenant au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012127245/15.

(120167957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

BlueBay Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.445.

—
L'adresse privée de Monsieur Nicholas Williams, directeur de la Société, est désormais fixée à Tamariu, Maplefield Lane, Chalfont St Giles, Buckinghamshire, HP8 4TY, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012126791/11.

(120167929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.898.

—
Veillez noter que Ironbridge Capital 2003/4 L.P., associée de la Société, est désormais domiciliée à l'adresse suivante: 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand-Cayman, KY1-9007, Iles Cayman

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012126792/13.

(120168095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Brico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 116.085.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126798/10.

(120168463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Harpon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pascal D. BRUGGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 118, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;
- Madame Domenica PANTANO-LIN, comptable, demeurant à Jordil, CH - 1261 Longirod, Suisse;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126944/20.

(120168147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Renovum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 29.985.

Hiermit teile ich mit, dass ich meine Funktion als Verwaltungsratsmitglied und Delegierte des Verwaltungsrates zum 07/08/2012 nieder gelegt habe.

Konz, den 18/08/2012.

KINN Marlene Elfriede.

Référence de publication: 2012127273/10.

(120166653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 20 août 2012 que:

- les administrateurs ont pris note de la démission du délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Laurent SURMONT avec effet au 1^{er} octobre 2012,

- Monsieur Didier JACOB, né le 11 septembre 1966 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 7 rue des Sorbiers, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012 pour une durée indéterminée. Monsieur JACOB disposera d'un pouvoir de signature individuel dans le cadre de la gestion journalière de la Société et d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012127271/18.

(120168239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of August,
before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Wilisaank S.A. - SPF, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), private wealth management company (société de gestion de patrimoine familial), having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 57682 (the Sole Shareholder),

hereby duly represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Energy Investments Lux S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 57675, incorporated by a deed received by Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 23, 1996, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 184 dated April 14, 1997 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on July 4, 2012 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-two million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty-nine euro and sixteen eurocents (EUR 32,999,789.16) in order to bring it from its current amount of fifty-five million four hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-six euro and seventy-three eurocents (EUR 55,459,176.73), represented by one hundred twenty-two thousand two hundred sixteen (122,216) shares having a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) each, to eighty-eight million four hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty-five euro and eighty-nine eurocents (EUR 88,458,965.89), by way of the issuance of seventy-two thousand seven hundred and twenty-two (72,722) shares, all in registered form, and each having a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78);

2) Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1) by a contribution in kind;

3) Amendment to article 5.1 of the Articles to reflect the share capital increase as specified under item 1);

4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty-nine euro and sixteen eurocents (EUR 32,999,789.16) in order to bring it from its current amount of fifty-five million four hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-six euro and seventy-three eurocents (EUR 55,459,176.73), represented by one hundred twenty-two thousand two hundred and sixteen (122,216) shares having a nominal value of four hundred and fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) each, to eighty-eight million four hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty-five euro and eighty-nine eurocents (EUR 88,458,965.89), by way of the issuance of seventy-two thousand seven hundred and twenty-two (72,722) shares, all in registered form, and each having a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the seventy-two thousand seven hundred and twenty-two (72,722) newly issued shares, all in registered form, and each having a nominal value of four

hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in multicurrency B notes, issued by the Company and held by the Sole Shareholder (the Notes), having an aggregate value of thirty-three million euro (EUR 33,000,000), which shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-two million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty-nine euro and sixteen eurocents (EUR 32,999,789.16) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two hundred and ten euro and eighty-four eurocents (EUR 210.84) shall be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the above contribution, the Notes will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Evidence of the existence of the Notes has been given to the undersigned notary through a report prepared by FIDEWA-CLAR SA, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the 72,722 new shares of Energy Investments Lux S.A., having a nominal value of EUR 453.78 each to be issued in exchange, with a share premium in an amount of EUR 210.84."

Second resolution

In order to reflect the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eighty-eight million four hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty-five euro and eighty-nine eurocents (EUR 88,458,965.89), represented by one hundred ninety-four thousand nine hundred and thirty-eight (194,938) shares in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'août,
par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Wilisaank S.A. - SPF, une société anonyme de droit luxembourgeois, société de gestion de patrimoine familial, dont le siège social se situe au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B 57682 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Maître Marieke Kernet, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de Energy Investments Lux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57675, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 avril 1997 sous le numéro 184 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts)

ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juillet 2012 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et seize centimes (EUR 32.999.789,16) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante-seize euros et soixante-treize centimes (EUR 55.459.176,73), représenté par cent vingt-deux mille deux cent seize (122.216) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, à quatre-vingt-huit millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 88.458.965,89), par voie d'émission de soixante-douze mille sept cent vingt-deux (72.722) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune;

2) Souscription et libération des actions nouvellement émises tel que mentionné au point 1) par un apport en nature;

3) Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital tel que mentionné au point 1);

4) Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5) Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et seize centimes (EUR 32.999.789,16) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante-seize euros et soixante-treize centimes (EUR 55.459.176,73), représenté par cent vingt-deux mille deux cent seize (122.216) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, à quatre-vingt-huit millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 88.458.965,89), par voie d'émission de soixante-douze mille sept cent vingt-deux (72.722) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune.

Souscription - Libération

Dès lors, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-douze mille sept cent vingt-deux (72.722) actions nouvellement émises, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, et les libère totalement par un apport en nature se composant d'obligations B multidevises émises par la Société et détenues par l'Actionnaire Unique (les Obligations) d'une valeur totale de trente-trois millions euros (EUR 33.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et seize centimes (EUR 32.999.789,16) au compte capital social de la Société; et

- un montant de deux cent dix euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 210,84) au compte de prime d'émission de la Société.

A la suite de l'apport ci-dessus, les Obligations seront éteintes par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

La preuve de l'existence des Obligations a été apportée au notaire instrumentant par un rapport rédigé par FIDEWA-CLAR SA et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins aux 72.722 nouvelles actions de Energy Investments Lux S.A. avec une valeur nominale de EUR 453,78 chacune à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission d'un montant de EUR 210,84."

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 88.458.965,89), représenté par neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-huit (194.938) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder

pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Marieke Kernet, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2012. Relation GRE/2012/3130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012127985/180.

(120169549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "NACAZA S.A." ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 82.999,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, numéro 43, page 2025, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux, en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C numéro 1457 du 27 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Leonardo MIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alberto LADDOMATA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Sabine REIZER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par

vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, droits de propriété intellectuelle, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

2) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'article 3 des statuts relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, droits de propriété intellectuelle, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. MIOCCHI, A. LADDOMATA, S. REIZER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2012. Relation: RED/2012/1277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012128243/93.

(120168245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.623.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 septembre 2012

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Nomination de M. Sven-Christian Kindt, résidant professionnellement au Kalandplatz 1, CH-8070 Zurich, Suisse, né le 28 août 1972 à Hamburg (Allemagne), en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 septembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 (en remplacement de M. Patrice-René Piccand, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Robert Quirin;
- M. Simon Barnes; and
- M. Sven-Christian Kindt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Credit Suisse Private Equity
Platform Management S.à r.l.
ROBERT QUINN
Un mandataire / MANAGER*

Référence de publication: 2012127791/23.

(120168146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Protéma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.165.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012127136/13.

(120168012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Currency Overlay Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.968.

—
Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING.

Référence de publication: 2012126860/11.

(120168403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.
